

CONTRAT DE COMMISSION

Entre les soussignées :

La société **BSG Resources** représentée par Monsieur ASHER AVIDAN, directeur des opérations ayant le pouvoir à l'égard des présentes,

Et,

La société **MATINDA AND CO LIMITED**, représenté par Madame MAMADIE TOURE, femme d'affaires à DUBREKA.

Il a été convenu ce qui suit :

ENGAGEMENT

La société **BSG Resources** s'engage de donner une somme totale de quatre millions de dollars à titre de commission pour l'obtention des blocs 1 et 2 de simandou situé en République de Guinée et couvrant les préfectures de KEREOUANE et BEYLA..

La société **MATINDA AND CO LIMITED** s'engage pour sa part de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir des autorités la signature pour l'obtention des dits blocs en faveur de la société **BSG RESOURCES GUINEE**.

La société **BSG Resources** se propose de répartir la commission ci-dessus comme suit : Une somme de deux (2) millions pour la société **MATINDA AND CO LIMITED** avec imputation de cent (100) USD déjà versée à titre d'avance.

Le reste de la somme sera répartie entre les personnes de bonne volonté qui auraient contribué à la facilitation de l'octroi des dits blocs, dans lequel la société **BSG Resources Guinée** diligentera en raison de la qualité de la contribution de chaque partie.

La totalité de la somme sera versée sans délai après la signature du dit document.

En outre, la société **BSG Resources** s'engage dans un délai raisonnable à la réalisation des infrastructures scolaires sous la propriété de Matinda and co limited en République de Guinée.

Fait en double exemplaire

Conakry le 27 février 2008

Pour la société **BSG Resources Guinée**


 Le Directeur
 des Opérations
 Mr. AVIDAN ASHER
 BSG Resources

Pour la société **MATINDA AND CO LIMITED**


 Mme MAMADIE TOURE